



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 27 juin 2026

VIGILANCE JAUNE CANICULE

Dispositifs de gestion sanitaire dans le Cantal.

Après avoir été placé en vigilance orange canicule par Météo France, le département du Cantal repassera en vigilance canicule jaune à partir de dimanche 28 juin à 6h00. Pour autant les températures resteront élevées.

Conformément au dispositif sanitaire de gestion des vagues de chaleur, les services de l'État et les services de secours et de sécurité sont mobilisés pour répondre aux éventuelles conséquences de cet épisode de chaleur.

Il est demandé aux organisateurs de manifestations sportives et culturelles en extérieur de prendre, en lien avec les maires, les mesures de précaution adaptées. Les maires du département ont été informés.

Chacun est invité à prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, en particulier des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes de pathologies chroniques et personnes isolées.)

En cas de malaise, il convient de composer le 15.

- Pour toute demande d'hébergement ou d'orientation, appelez le 115 (numéro d'urgence gratuit depuis un fixe et un mobile en France métropolitaine et en outremer) reste accessible 24H/24 et 7J/7.
- L'ANEF CANTAL adapte les horaires de ses structures d'accueil avec une extension des horaires de la halte de nuit qui assurera un accueil 24h/24, jusqu'à nouvel ordre, afin de permettre aux plus vulnérables de se protéger des fortes chaleurs dans des conditions adaptées.

Principales recommandations à suivre pour se protéger des fortes chaleurs :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;

- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, salle rafraîchie...);
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eaux (fruits et légumes) ;
- Portez des vêtements légers amples et clairs et un chapeau en extérieur ;
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, surtout les plus fragiles.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toutes activités physiques, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.

Pour éviter le risque de noyade

- Privilégier les zones surveillées
- Entrer progressivement dans l'eau
- Surveiller les enfants sans relâche
- Ne pas surestimer ses capacités
- Ne jamais se baigner après avoir consommé de l'alcool
- Prévenir ses proches, éviter de se baigner seul
- Respecter les consignes de sécurité

Plan de protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

Le [décret du 27 mai 2025](#) entré en application au 1er juillet 2025 énumère les différentes mesures que l'employeur doit prendre lorsque l'évaluation des risques identifie un risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs liés à l'exposition à des épisodes de chaleur intense et notamment :

- l'adaptation de l'organisation du travail, et notamment des horaires de travail, afin de
- limiter la durée et l'intensité de l'exposition,
- la modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et postes de travail,
- l'augmentation de l'eau potable fraîche mise à disposition des travailleurs, etc.

Tenez-vous informer de l'évolution de la situation sur les sites et comptes officiels :

- www.cantal.gouv.fr
- <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/cantal>

Plus d'informations sur :

- www.santepubliquefrance.fr/
- www.gouvernement.fr/actualite/les-precautions-a-prendre-pour-se-protger-des-fortes-chaleurs-au-travail
- <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-gestes-simples-a-adopter-en-cas-de-fortes-chaleurs>
- <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/gerer-ses-ressources-humaines-et-ses-salaries/canicule-queles-sont-vos-obligations-en>

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous
le corps**



**Fermez les volets
et fenêtres**



**Privilégiez
les activités douces**



**Mangez frais
et équilibré**



**Évitez
l'alcool**



**Prenez des nouvelles
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule info service au 0900 06 66 66, appel et service gratuits.
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.